



Monsieur Edouard GEFFRAY
Directeur général des ressources humaines
Ministère de l'Education nationale
72 rue Régnault
75013 PARIS

N/R: CC/NA 26 17/18

Objet : situation des PE exerçant en EREA et des PE en milieu pénitentiaire.

Monsieur le Directeur général,

Avec ce courrier, je souhaite attirer votre attention sur la situation des Professeurs des écoles qui exercent les fonctions d'Éducateurs en Erea.

Une note de service du mois de septembre adressée aux recteurs et aux Dasen indique que ces collègues ne sont pas éligibles à l'ISAE au motif qu'ils n'exercent pas de missions en classe. S'agissant des éducateurs en Erea, ils partagent déjà avec leurs collègues en classe des missions de suivi et d'accompagnement définies par l'ISAE. Pour nous, ils sont donc éligibles.

Quant aux professeurs des écoles exerçant en milieu pénitentiaire, ils ne perçoivent ni l'ISAE, ni la nouvelle indemnité 19.94, alors même que leurs missions leur imposent de très nombreuses concertations ainsi qu'un suivi régulier de l'orientation de leurs élèves.

Nous souhaitons pouvoir étudier rapidement avec vous la situation de ces deux catégories.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Stéphane CROCHET Secrétaire général